



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Projet : **VIGNEULLES PLU MS**

Mission : **MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

Document : **ZONAGE**



N° Planche : Planche 2

- UA - Centre ancien
- UB - Extensions récentes
- 1AU - Zone d'urbanisation future à court terme
- 2AU - Zone d'urbanisation future à long terme
- A - Zone agricole
- Aa - secteur inconstructible
- N - Zone naturelle
- Nb - secteur du bassin de décantation
- Nc - secteur de carrière
- Nh - secteur d'habitat isolé
- Nj - secteur de jardin
- Nl - secteur de loisirs
- Nr - secteur de rucher

- Eléments bâtis protégés au titre de l'art. L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme
- Elément végétal
- Emplacement réservé
- ZOI
- Recul obligatoire
- Sentiers à protéger
- Alignedement des façades principales
- Canalisations de gaz
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (Art. R151-34 du CU)
- Construction exempt de règles particulières pour l'implantation d'annexes

Echelle : 1/2000

Document conforme à la DCM portant approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU en date du 21/09/2019. Le Maire :

E.Space & TERRitoires

Centre d'Affaires Arènes
Département de Meurthe-et-Moselle
54 200 Neuves-Maisons
Tel: 03.83.50.53.87 Fax: 03.83.50.53.79

E.Space & TERRitoires

Centre d'Affaires Arènes
Département de Meurthe-et-Moselle
54 200 Neuves-Maisons
Tel: 03.83.50.53.87 Fax: 03.83.50.53.79